

## **PROCES VERBAL REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le samedi 28 novembre à 9h30, le Comité du Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure, légalement convoqué le 12 novembre, s'est réuni au Cadran à EVREUX (27000), sous la présidence de M. Ladislas PONIATOWSKI, Président du SIEGE.

L'ordre du jour était le suivant :

### **I/ Finances**

- 1.1 Décision modificative 2015
- 1.2 Budget primitif 2016
- 1.3 Ligne de trésorerie 2016

### **II/ Concessions**

- 2.1 Présentation des CRAC 2014 ERDF -EDF
- 2.2 Présentation des CRAC 2014 Gaz

### **III/ Travaux**

- 3.1 Modification des conditions techniques et financières des opérations d'éclairage public

### **IV/ Compétences**

- 4.1 Gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques : création d'une régie et tarification
- 4.2 Adhésions de communes à la compétence optionnelle Maintenance EP
- 4.3 Modification des conditions techniques, administratives et financières d'exercices de la compétence optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public

### **V/ Institution**

- 5.1 Constitution de la Commission Consultative sur l'Energie (Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte)
- 5.2 Election pour le Pôle Energie Normand

### **VI/ Administration Générale**

- 6.1 Modification et Adaptation du tableau des effectifs
- 6.2 Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

### **VII/ Informations diverses**

Etaient présents 462 délégués sur 675 légalement convoqués :

Mmes et Ms. BERTHELIN, CHEFSON, LENOIR, COURTAUT, PILETTE, LASNE, PONIATOWSKI, ARTAUD, GUILBERT, MORISSE, BONNEAU, GILLOU, CHARPENTIER, ODIENNE, BLONDEAU, BOURGAULT, GOUJON, BOISEMONT, DUGIMONT, COLOMBEL, LANCIEN, HERGLE, ROBERT, SAVARY, VERSCHUERE, DE MEAUX, DELACOURT, LORDI, HUBERT, PREVOST, MADELON, GROULT, MOUCHET, DEGLOS, KIFFER, DRIEUX, DAVOUST, LOUDIERE, LE POITTEVIN, DROUIN, MONCHABLON, COLIN, VILAIN, DURAND, ANTHIERENS, CARISSAN, LECOQ, FRICHET, VAN DE DRIESSCHE, SAMPSON, BAISSSE, WEBER, GRANEIX, PREVOST, DUBUISSON, EPINETTE, LEROUGE, QUETIER, CHATELAIN, DOS SANTOS, HOYE, SIX, DUBOIS, SWERTVAEGER, LAMY, MORAINVILLE, ROMAIN, FOLLAIN, CHERVIN, LEROY, LEGOWIK, ADELIN, CHAUVIERE, JACOB, DEMEME, CHALONY, CISAR, BOURDIN, EON, GUESDON, POURDIEU, ROUSSEL, DELABRIERE, DOZEVILLE, ROUSSEL, LHERONDELLE, HOUSSAYE, DUGAST, CORNET, BOUCHE, VEYRES, HENRAS, CRENICY, KROLIK, CARON, GUERNON, WOHLSCHLEGEL, FRANCHET, TINTINGER, DUPONT, JEANNE, CAVELIER, BOURLIER, LEFORT, THEBAUD, FRICHOT, HEIT, VERGER, DUVRAC, RIOULT, JOUSSERAND, RIOULT, BERNARD, CALLENS, LOTHON, BAGOT, JACOB, MORISSET, MALHERBE, BOISSON, TOUR, FRICHOT, RENOULT, BONNEVILLE, HAUTECHAUD, QUETTIER, DEGROOTE, BONAVENTURE, ODIENNE, THIBAUT BELET, MALCAVA, BESNARD, BELLIES, DUBOIS, MERCIER, MAULNY, RAMMELAERE, SANSON, LEFEVRE, LELIEVRE, FELS, CARDON, BLAIS, PLUMET, PEUFFIER, SEYS, THONNEL, GUERVENO GRIETTENS, DESHAYES, ADAM, JOIN LAMBERT, CHOLEZ, DUVAL, DUTHILLEUIL, VITTECOQ, COTTARD, AUGER, PETIT, DELAROCHE, RUEL, AURAND, CHERON, ZABIVOROTA, PRIEZ, CHAN SIN YAN, HAMEL, ROULAND, WATEL, BIBES, QUETEL, MASCIER, BENTLEY, HUBERT, ROUSSARD, DULONDEL, LEPOUZE, COLLAS, CAPILLON, PREVOST, COIGNARD, PERIER, JACOB, MARIE, BOURGOIS, ROUSSEL, LAUDINET, ADELIS, DEGRAEVE, FORZY, ASCIAK, MULLER, VILOIN, CHAPERON, DUBOS, BLAINVILLE, BUISSON,

FEUGERE, ROUTIER, WIELGUS, BARBEY, LEFLOIC, TOUTAIN, DECARSIN, PERSONNAT, BOCQUET, SANGLIER, LEBEL, AUVRAY, CHAVEGRAND, MOREL, BODERAU, MARCHAL, LEBAUPE, CRAMER, MIRALLES, LARCHER, CAHAGNE, DUVAL, ROUFFIAC, DURIEZ, SAQUET, DUPUIS, CHAPLET, BOSSUYT, RENARD, CHARPENTIER, NEVEU, LENORMAND, QUEMIN, SIBILLE, DOISTEAU, BACCARO, BIOCHE, JUSSEAU, AUGER, CONTASTIN, NICOLAON, LAURAIN, SOUCHAY, DRANCOURT, BICHON, VIETTE, GRILLAT, MALYSSE, GUIGNARD, POLLET, PLATEL, BRUNET, GOSSANT, CHAMBON, AUZOU, CHARDIN, LEGENDRE, TOUZE, PETIT, MOUQUET, FREISZMUTH, PYRSZ, VIGHIER, CHEMIN, MOMMERT, DUJARDIN, DUBOS, GAMBU, LANET, MOENS, LHERMEROULT, OUIN, DUVAL, MARIE, GRILLE, LAGNEL, PAYAN, BRIOSNE, BOISRENOULT, CARRERE GODEBOUT, GEORGES, LEMAITRE, LEFEVRE, BRONNAZ, BAUCHER, GAILLARD, HENNART, THROUET, DACHE, CARPENTIER, WALLART, LEFEBVRE, ROLLAND, PLESSIS, RUPIN, BLOUIN, PALLIER, ADELIS, PETIT, DEMONCHY, MATECKI, HACHE, PLET, LOEUILLET, LEVERBE, DENIS, AUBRUN, MERIOTTE, LUSSON, LECONTE, COUREL, RESSENCOURT, LAMY, DECAMPS, LENFANT, MOGLIA, MAZURIER, DERREY, BOUCOURT, MANGUIN, LEMERCIER, MAUGARS, DELACOUR, LAUDREL, COURANT, DESRUES, CALAIS, ANSEAUME, DUVERE, FLEITH, ARSA, CARRE, VIGUERARD, JAMET, LA ROCHE, AUTECHAUD, COQUELET, PHILIPPE, SCHLOSSER, DEMAN, GARNAUD, IMBISCUSO, VANHEE, RIFFLET, LEROUGE, GLATRE, LANDRY, LEBLANC, GOETHALS, VEIT, GIRBEAU, BIOCHE, QUERO, BATREL, LANGOUET, GUIRLIN, ANSART VERDY, VIELLE, COMPAGNON, LE COQ, KADZIOLKA, RIVIERE, MOIRE, MALESTROIT, ANGOT, GOUSSET, PILLARD, DURET, MONTHULET, ALLAIN, FOLIOT, BOUCHER, PRESLES, POULAIN, MICHALOT, BLUET, LEGENDRE, MOTHU, CARREY, DHOMMEE, DESMARAIS, ROUAS, GRAINVILLE, DENIS, FONTAINE, GALLAIS, BENOIST, VIVIEN, GOLFRIN, ISRAEL, DORLEANS, LEPLANOIS, MARTEAU, PLAINNEVAUX, LACOUR, LAVIGNE, GIMONET, NOE, GATINE, UGGERI, MAISONS, VALET VENARD, LAMI, MERLEVEDE, PAUL, PICHOS, ALLANO, LEVEAU, BERNARD, COUTURIER, GONDINET, LOURENCO, DELATRE, GIRARD, GARNIER, COLLONIER, DE MONICAULT, BOISARD, LAMBLARDY, GUENEAU, AUDREN DE KERDREL, LANDAIS, CODA, DURO, VENTROUX, LAMBOY, ROTY, DENIS, LISIECKI, LE DENMAT, HEROUARD, DUMESNIL, BARRY, PICARD, BOUAKLINE, VERMEULEN, BENY, LEVASSEUR, ANSEAUME, PICARD, CONCEDIEU, TOUTAIN, CHEMIN, MORINEAU, LEBOCEY, MESNIERE, LEGROS, PARIS TOUQUET, FOURQUEMIN, DE LYE, LAGRIVE, FRANCK DE PREAUMONT, FAMERY, BREQUIGNY, JOURDAN, MARTIN, AUBER, HUARD, BEAUCHE, BLOT, DELBOS, LECUREUR, COCAGNE, RANGEE, MORDRET.

Monsieur le Président ouvre la séance, le quorum étant atteint. Il remercie l'ensemble des délégués d'être venus assister à cette assemblée générale et souhaite la bienvenue aux membres de la tribune :

- Messieurs QUETIER, HUBERT et Madame FORZY, vice-présidents du SIEGE
- Monsieur RICA, trésorier,
- Monsieur NAIZET, directeur territorial Haute Normandie ERDF,
- Monsieur SCHILLEWAERT, directeur territorial GRDF,
- Madame HOMS, déléguée régionale de France Télécom,
- Monsieur de VANDIERE, directeur général du SIEGE.

5 pouvoirs ont été déclarés :

Mme Lydie POTTIER, déléguée du Noyer en Ouche, a donné pouvoir à M. François GARNIER, délégué de Bueil pour la représenter lors des délibérations.

M. Jean Pierre CAPON, délégué de St Sylvestre de Corneilles, a donné pouvoir à M. Régis PEUFFIER, délégué de St Siméon pour le représenter lors des délibérations.

M. Fernand BARRAL, délégué de Cierrey, a donné pouvoir à M. Alain LAUDINET, délégué du Vieil Evreux pour le représenter lors des délibérations.

M. Lionel BEZIRARD, délégué de Vandrimare, a donné pouvoir à M. Michel CRAMER, délégué de Douville Sur Andelle pour le représenter lors des délibérations.

M. Jean Philippe BRUN, délégué de Tournedos Sur Seine, a donné pouvoir à M. Jean Marc MOGLIA, délégué d'Andé pour le représenter lors des délibérations.

Monsieur le Président désigne Monsieur WALLART, maire de Tournedos Bois Hubert et membre du Bureau Syndical, secrétaire de séance et ouvre ensuite la séance en suivant l'ordre du jour de la réunion.

Monsieur le Président introduit la séance en rendant un hommage aux victimes des attentats intervenus en France le 13 Novembre 2015.

Monsieur le Président donne ensuite la parole à Monsieur QUETIER, Vice-Président, pour débiter l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

## I. FINANCES

### 1.1 *Décision modificative 2015*

Monsieur QUETIER expose que cette décision modificative a une vocation purement technique puisqu'il s'agit de :

- l'annulation d'un titre de recettes pris en charge sur l'exercice 2014. A ce titre, il convient de porter à l'article budgétaire c/673 de la section de fonctionnement, en dépenses un crédit de 100 € par diminution du c/654 (pertes sur créances irrécouvrables) du même montant,
- la régularisation de 1€ sur le c/1641(clôture de l'emprunt) de la section d'investissement en dépenses par la diminution du même montant sur le c/2315 dépenses de la même section,
- l'installation des premières bornes de recharge pour véhicules électriques dès la fin d'exercice 2015 nécessite l'ouverture de l'article c/2158 (immobilisations corporelles) sur lequel un crédit de 80 000€ est porté, par débit du compte 2315-2 préalablement provisionné pour ces investissements.

Après délibération, le Comité **valide à l'unanimité la décision modificative 2015** présentée.

### 1.2 *Budget primitif 2016*

Monsieur QUETIER poursuit en présentant le projet du Budget Primitif 2016 en précisant que celui-ci atteindrait 55 117 480 €, soit un volume supérieur de 3 % par rapport à 2015, conformément aux orientations budgétaires débattues en Octobre dernier.

Par section, l'équilibre est fixé à 20 269 000 € en fonctionnement et 34 848 480 € en investissement.

**S'agissant des dépenses de fonctionnement**, les changements notoires concernent :

- **Chap. 011** charges à caractère général : l'augmentation de 40% correspond quasi exclusivement à l'ajout des crédits correspondant à l'acquittement par le SIEGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 des factures d'électricité correspondant aux installations d'éclairage public des communes maintenance EP. Ce montant, intégralement compensé en recettes par le reversement des communes sans surcoût puis des dépenses engagées, est estimé à 1.5 M€ par an selon les conditions obtenues après appel d'offres attribué à Direct Energie pour 1 500 contrats recensés.
- **Chap. 012** charges de personnel : les prévisions budgétaires 2016 seront strictement identiques à celles de 2015.
- **Chap. 014** atténuation de produits : l'augmentation de 100 000 € (+ 4%) se justifie par les nouveaux versements de TCFE qui seront effectués aux villes de Vernon (passée de ville B en ville A), Ménilles (Ville C en Ville B) et Alizay (ville C en ville A).
- **Les autres chapitres** connaîtront quant à eux des changements et ajustements mineurs.

Le montant du virement à la section d'investissement sera quant à lui en baisse de l'ordre de 6%, porté à 10 266 480 €.

**En recettes de fonctionnement**, les changements notoires concernent :

- **La Taxe sur l'Electricité** : une évolution est prévue à la baisse de l'ordre de 5% compte tenu de la tendance constatée depuis bientôt 2 ans sur la consommation, alors même que le coefficient multiplicateur voté par le Comité est en stagnation. Cette baisse résulte de 2 hivers plus doux et des mesures prises en faveur de la maîtrise de la demande en énergie.
- **Les participations des communes aux travaux sur les réseaux de télécommunication et à la Maintenance Eclairage Public** augmentent considérablement (+70%) afin de prévoir les versements (1.5 M€) des communes maintenance au titre de la prise en charge par le SIEGE des factures d'électricité pour l'essentiel.
- Enfin, **les redevances** devraient connaître une diminution (-4%) du fait de la prévisible baisse de la redevance d'investissement (R2) versée par ERDF, concessionnaire, au titre des investissements réalisés par le SIEGE au cours de l'exercice N-2 soit en 2014.

La section de fonctionnement s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 20 269 000 €.

**Les dépenses d'investissement** s'élèveraient quant à elles à 34 848 480 €, soit en légère augmentation de +2.5% avec la répartition suivante :

- **Chap. 20 et 21** : outre une quasi-stagnation des investissements logistiques du SIEGE (108 000 €), est surtout à noter l'inscription de 1.4 M€ au titre des travaux d'installation des bornes de recharge pour véhicules électriques incluant la fourniture des bornes et leur signalétique.
- **Chap. 23** : investissements sur les réseaux électriques et d'éclairage public : les crédits seront en très légère baisse par rapport aux prévisions du BP 2015 (-1%) portant ces investissements à 29.2 M€. Cette baisse s'expliquant principalement par le passage en ville A de nouvelles communes, villes pour lesquelles le SIEGE ne réalise que peu d'investissements.

**Les recettes d'investissement** connaîtront également quelques modifications :

- **Chap. 13** : l'augmentation des crédits portés à ce chapitre (+ 1 208 000 € soit + 10%) correspondent pour l'essentiel aux subventions obtenues de la part de l'ADEME (720 000 €) et de la REGION (288 000 €) pour

l'implantation des bornes de recharge sur le département. Ces bornes devant être installées en 2016, ces subventions devraient être exigibles en cours d'exercice.

- **Chap. 16** : la souscription d'un emprunt à hauteur d' 1 M€ est encore prévue cette année mais devrait vraisemblablement être évitée après la reprise des résultats des exercices antérieurs lors de l'examen du compte administratif et budget supplémentaire prochains.

Monsieur QUETIER présente enfin le détail des crédits alloués aux opérations d'investissement du SIEGE qui s'inscrivent dans une relative stabilité pour 2016 et dont la programmation annuelle sera validée lors du prochain Bureau Syndical.

	BP 2015	BP 2016
<b>Renforcement</b>	<b>16 000 000</b>	<b>16 000 000</b>
<b>Extension</b>	<b>4 100 000</b>	<b>3 800 000</b>
<b>Coordination</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>
<b>Eclairage Public</b>	<b>5 200 000</b>	<b>5 300 000</b>
<b>Villes B</b>	<b>3 200 000</b>	<b>2 900 000</b>
<b>Villes A</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>
<b>Maintenance EP</b>	<b>200 000</b>	<b>300 000</b>
	<b>29 500 000</b>	<b>29 200 000</b>

Il convient de noter les changements suivants, malgré un niveau d'investissement proche de celui prévu en 2015, 29 200 000 € :

- Baisse des crédits ouverts pour la réalisation d'extensions du réseau électrique (-300 000 €) du fait de la conjoncture qui réduit les projets d'urbanisation.
- Ajout de 100 000 € au titre des travaux réalisés en coordination, dans un compte spécifique.
- Augmentation de 200 000 € des crédits ouverts pour l'éclairage public des communes rurales (+100 000) et de la maintenance EP (+100 000) afin de tenir compte principalement du programme exceptionnel de remplacement des lampes à vapeur de mercure.
- Baisse de 10% des crédits ouverts pour le programme de travaux villes B du fait principalement du passage de la ville de Vernon sous statut de ville A à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le Comité Syndical **adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2016.**

### **1.3 Ligne de trésorerie 2016**

Monsieur QUETIER poursuit en exposant que l'irrégularité de la perception des recettes et des règlements à effectuer ainsi que l'accélération du rythme des travaux par le SIEGE peuvent conduire ponctuellement à une insuffisance de trésorerie. Pour faire face à ces difficultés momentanées, et comme les années précédentes, il est nécessaire de pouvoir disposer d'une ligne de trésorerie, d'un montant maximal de 5 000 000 € pour 2016. Il est proposé de retenir ce montant maximum sachant qu'au regard de l'amélioration de la situation de trésorerie constatée ces dernières années, sa mobilisation totale n'est raisonnablement pas envisagée.

Après délibération, le Comité **valide à l'unanimité la ligne de trésorerie 2016 à hauteur de 5 millions d'euros.**

## **II. CONCESSIONS**

### **2.1 Présentation des CRAC 2014 ERDF-EDF**

Monsieur HUBERT, Vice-Président, présente ensuite les compte-rendus d'activité d'ERDF/EDF au titre de l'année 2014 d'abord en évoquant les chiffres clés de la concession :

#### **ERDF**

- 7766 km de réseau HTA
- 7974 km de réseau BT
- 310 344 usagers sur le réseau
- 3 673 Gwh acheminés
- 24 044 K€ d'investissement du concessionnaire

#### **EDF**

- 276 605 clients au tarif réglementé
- 2 943 Gwh d'énergie vendue
- 17 981 bénéficiaires du TPN
- 137 000 € versés au fond de solidarité logement

Il poursuit en émettant les remarques suivantes sur le CRAC :

## **Pour ERDF**

*1/ Ecart en montant des travaux déclarés comme réalisés dans l'année /montants déclarés des investissements réalisés*

L'étude des données transmises au titre du CRAC 2014 a permis de relever des écarts entre le montant des travaux réalisés par le concessionnaire et le montant des investissements transmis par ERDF. Les explications fournies par le concessionnaire permettent de comprendre que le montant des investissements annoncé par le concessionnaire ne reflète pas un volume de travaux mais englobe également les diverses participations du concessionnaire aux travaux de l'AODE (art.8...). Des détails permettant de reconstituer les investissements annoncés sur l'exercice 2014 ont été transmis et permettent de reconstituer les éléments. Il a été demandé à ERDF de fournir dès l'an prochain des fichiers complets permettant une vision cohérente des opérations.

*2/ Méthodologie d'enregistrement des opérations dans les immobilisations / variation des actifs*

La méthodologie a été exposée. Des questions subsistent sur la valorisation des ouvrages ERDF par rapport à ceux réalisés par le SIEGE puisque ERDF valorise 20 000 k€ d'actifs sur l'exercice 2014 et 10 000 K€ pour le SIEGE. Les explications quant à ces écarts ont fait l'objet d'échanges. A ce jour, les éléments transmis ne sont pas jugés suffisants pour le SIEGE notamment sur la prise en compte des participations des tiers.

*3/Inventaire transformateurs / localisation des ouvrages*

Le SIEGE a demandé au concessionnaire d'acter un bilan du travail réalisé concernant la localisation des transformateurs et branchements, ce qui, à ce jour, n'a pas été fait. Le SIEGE laisse à ERDF jusqu'au 31 décembre 2015 pour transmettre ce bilan.

## **Pour EDF**

EDF a présenté, en complément du CRAC, les éléments détaillés de son activité en matière de solidarité. Les échanges avec les services concernés ont permis notamment de procéder à l'étude de l'évolution des ayants droit du TPN (Tarif Première Nécessité) et de mesurer la situation des personnes et des foyers fragiles sur le département de l'Eure, le chiffre ayant augmenté de 51% par rapport à 2013.

**En conclusion**, il est proposé au Comité Syndical de prendre acte des éléments exposés précédemment, résultats d'échanges constructifs entre les services du SIEGE, d'ERDF et d'EDF. Pour la partie d'EDF, il convient de prendre acte de la précision des éléments transmis par le concessionnaire et de valider le CRAC. Pour la partie d'ERDF, il convient donc d'acter les données du CRAC 2014, en émettant une réserve subordonnée d'une part à la transmission par ERDF de compléments d'informations concernant la variation des actifs et d'autre part, à la transmission du bilan du travail effectué sur la localisation des transformateurs à la maille concession.

Monsieur NAISET, Directeur Territorial ERDF NORMANDIE souhaite apporter quelques précisions en indiquant que le travail commun mené par ERDF et le SIEGE permet de reconstituer les chiffres qui restent à valider. Quant aux écarts entre prévisions / réalisations de travaux, il indique que des efforts de rigueur restent à apporter à la méthode employée. Enfin, il indique que sur la localisation des transformateurs, le CRAC 2015 devrait améliorer cette présentation.

Après délibération, le Comité **prend acte de la présentation du CRAC d'ERDF / EDF avec 461 voix POUR et 1 abstention.**

## **2.2 Présentation des CRAC 2014 Gaz**

Mme FORZY, Vice-Présidente, expose que dans le cadre de l'exécution des contrats de délégation de service public, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante des rapports d'activité comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations et une analyse de la qualité du service.

Le SIEGE dispose actuellement de 12 contrats de concession répartis selon les opérateurs suivants :

GrDF – 6 contrats pour un total de 156 communes concédées

GEDIA – 2 contrats pour 3 communes concédées

ANTARGAZ – 3 contrats pour 11 communes concédées

TOTALGAZ – 1 contrat pour 5 communes concédées

soit un total de 175 communes concédées sur le département de l'Eure (158 en gaz naturel et 17 en propane).

Les chiffres présentés représentent les données de l'ensemble des communes concédées. Ces éléments sont communiqués par les délégataires dans les Comptes Rendus d'Activité de la Concession 2014 (CRAC) puis analysés et restitués par le SIEGE dans des rapports de contrôle.

Le nombre de consommateurs gaz au 31 décembre 2014 a atteint 75 509, soit environ 60 de plus que l'an dernier, répartis comme suit :

GrDF 74 820 / GEDIA 303 / ANTARGAZ 236 / TOTALGAZ 150

Le patrimoine en km est de 2 071 km sur les communes concédées du département répartis selon les concessionnaires :

GrDF 2 023 / GEDIA 20 / ANTARGAZ 18 / TOTALGAZ 10.6

Le réseau public de distribution de gaz combustible reste vivant sur le département de l'Eure puisque plus de 10 km d'extension, tous concessionnaires confondus, ont été réalisés en 2014. Il convient toutefois d'observer une baisse du niveau d'extension depuis 2 ans.

Le développement des réseaux publics de gaz reste un axe prioritaire pour le SIEGE qui lance cette année une nouvelle procédure de délégation de service public pour la desserte de nouvelles communes.

Après délibération, le Comité Syndical **prend acte à l'unanimité du compte rendu d'activités des concessionnaires gaz 2014.**

### III. TRAVAUX

#### **3.1 Modification des conditions techniques et financières des opérations d'éclairage public**

Monsieur HUBERT, Vice-Président, expose ensuite que les objectifs de réduction des consommations liées à l'éclairage public (-20% à l'horizon 2020) et les enjeux de la Transition Energétique (qui cherchent à privilégier les Territoires à Energie Positive) supposent de renforcer la politique publique du SIEGE mise en œuvre en 2012 au bénéfice de l'Eclairage Public en ce qu'il constitue le 2<sup>ème</sup> poste de consommation dans le bilan énergétique global de collectivités (soit près de 30%).

Parallèlement, les collectivités locales doivent faire face à une importante réduction de leurs dotations historiques. Il est donc proposé d'accélérer l'intervention du SIEGE au bénéfice de l'éclairage public dans une logique d'éclairage juste et d'investissements ciblés en limitant la contribution des communes dans les formes et conditions suivantes :

##### **- Pour l'éclairage public coordonné**

Création d'un taux de 20% de contribution communale pour toutes les opérations d'éclairage public coordonnées à une opération de renforcement en technique souterraine, à condition de respecter un rapport de puissance installée de 0.4 W/m<sup>2</sup> (quel que soit le type de lampes : SHP ou LED), et le prix moyen de référence des fournitures. Au-delà, la contribution communale est maintenue à 40% et la différence entre le coût du luminaire choisi et le coût de la solution de référence est supportée à 100% par la commune.

##### **- Pour l'éclairage public isolé**

Création d'un programme spécifique pour les lampes à vapeurs de mercure et les luminaires type « boule » avec une contribution communale limitée à 20 % du HT sans limite du montant maximum.

Traitement au fil de l'eau à 60 % des opérations d'éclairage public > 10 000 € TTC (autres que celles émergeant au programme spécifique).

Hierarchisation des opérations financées à 40 % et < à 10 000 € TTC de la façon suivante :

1/ pose d'horloges (avec maintien de la bonification de 100 € par horloge posée) et / ou mise en conformité des armoires

2/ Sécurité (abribus, passage piéton,...)

3/ Autres opérations

##### **- Remplacement des systèmes de commande défectueux pour les communes ayant transféré la compétence maintenance éclairage public au SIEGE :**

Depuis 2007, les systèmes de commande installés dans les armoires d'éclairage public signalés défectueux lors des interventions ou visites contractuelles font l'objet, avant remplacement, d'une proposition financière transmise par le service maintenance basée sur les modalités applicables aux travaux d'investissement. Le remplacement générant une contribution supplémentaire hors forfait nécessite l'accord préalable de la commune.

Il est donc proposé que le service maintenance gère le remplacement des systèmes de commande défectueux et prenne en charge la totalité du coût sans participation financière de la commune.

Les conditions de remplacements en nombre, demandés par les collectivités, pour la mise en place d'une coupure de nuit ou d'une synchronisation des horaires de fonctionnement sont inchangées et émarginent aux mêmes dispositions financières que les travaux d'investissement.

Monsieur COUREL, Maire de St Philbert Sur Risle souhaite savoir si les fournisseurs de mâts d'éclairage public pourraient proposer des solutions pour sécuriser les candélabres qui sont régulièrement sujets au vandalisme du fait de l'accessibilité du système de commande.

Le SIEGE propose alors de questionner les fournisseurs tout en restant prudent sur d'éventuelles modifications du fait des contraintes pesant sur la disposition du système de commande nécessairement accessible pour les opérations de maintenance.

Après délibération, le Comité Syndical **adopte à l'unanimité les conditions techniques et financières des opérations d'éclairage public.**

### IV. COMPETENCES

#### **4.1 Gestion des infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

Monsieur HUBERT poursuit en indiquant que le projet de déploiement des bornes électriques est entré dans sa phase opérationnelle :

- Le fournisseur est connu, il s'agit de SGA Automation, entreprise normande, spécialisée dans le domaine. Compacte et peu encombrante (le coffret de branchement y est intégré), la borne s'adapte à tous les profils de pose d'abord et d'utilisation ensuite.
- L'installation (pose et raccordement) est assurée par ERDF au terme d'une convention partenariale signée entre les 2 parties en octobre dernier.
- Les co-financeurs sont dorénavant identifiés : l'ADEME d'une part qui contribue au projet à hauteur de 50% et la Région Haute Normandie à hauteur de 20%. Le SIEGE assure sur fonds propre la différence et garantit l'exploitation du parc jusqu'au 31 décembre 2018.

C'est à ce dernier titre qu'il est nécessaire de créer une régie en vue d'organiser d'ici le mois de juin le dispositif de tarification du service de recharge.

Comme précisé au dernier comité, la borne accepte tous les modes de paiement (hors espèces), depuis la carte RFID (type ATOUMOD) jusqu'à la carte bancaire et le smartphone. Il s'agit donc de créer l'outil comptable indispensable à la gestion des flux financiers qui devra être finalisé pour le prochain comité. En attendant cette réunion, il est proposé que l'accès aux bornes soit gratuit.

Monsieur le Président ajoute que le schéma d'implantation des bornes a été établi en fonction des demandes des communautés de communes, d'agglomération. Toutefois, le matériel retenu permettra de déplacer ces bornes ultérieurement en cas de constat de non utilisation ou souhait de changement de localisation.

Monsieur ROTY, délégué de la commune LE CORMIER, souhaite savoir si des suites ont été envisagées après cette phase de déploiement.

Monsieur le Président répond que le SIEGE s'arrêtera à cette première phase de déploiement de 130 bornes, ce schéma visant à assurer un maillage minimal et le subventionnement étant limité à ce premier schéma.

Monsieur BEAUCHE, délégué de la commune de ST ETIENNE L'ALLIER, souhaite savoir qui s'occupera de la maintenance des bornes une fois celles-ci remises aux Communautés de Communes / agglomération.

Monsieur le Président répond que l'entretien de ces bornes sera à la charge de ces EPCI, le SIEGE pouvant éventuellement coordonner un groupement de commandes à ce sujet.

Monsieur GUIRLIN, délégué de ST GEORGES MOTEL souhaite savoir si la tarification du service sera forfaitaire ou fonction de la quantité d'électricité fournie.

Cette tarification sera proposée par le groupe de travail ad hoc et validée au prochain Comité Syndical, mais que celle-ci devrait être à priori forfaitaire. Monsieur le Président ajoute que le SIEGE ne souhaite pas être excédentaire sur ce service mais uniquement faire supporter les coûts de fonctionnement à l'utilisateur. Le coût de fonctionnement d'une borne est estimé à 500 €/ an, ces coûts seront amortis de manière globale entre toutes les bornes, celles-ci devant connaître des fréquences d'utilisation diverses. C'est cette période initiale de 6 mois qui permettra de se rendre compte des coûts et utilisation du service avant mise en œuvre des tarifs du service.

Madame CARRERE-GODEBOUT, déléguée de la commune de GRAVERON SEMERVILLE, souhaite savoir si une signalisation est prévue pour localiser les bornes pour les usagers.

Cette signalisation est du ressort des communes et non du SIEGE. Il serait souhaitable que cette signalétique soit harmonisée au niveau national.

Après délibération, le Comité Syndical **adopte à l'unanimité le principe de gratuité du service de recharge pour véhicules électriques jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2016 et la création d'une régie de recettes pour le fonctionnement comptable ultérieur du service.**

#### ***4.2 Adhésions de communes à la compétence optionnelle Maintenance EP***

Monsieur HUBERT, Vice-Président propose au Comité Syndical d'approuver le transfert de compétence optionnelle prononcé par les Conseils Municipaux des communes membres d' AJOU, BRETIGNY, ST VICTOR D'EPINE, GIVERVILLE et FATOUVILLE GRESTAIN, confiant la maintenance de l'éclairage public au SIEGE à compter du 01/01/16, conformément aux statuts du syndicat, notamment son article A4b.

L'assemblée délibérante **accepte à l'unanimité la demande de ces communes portant ainsi à 157 le nombre de communes adhérentes au service et autorise Monsieur le Président à signer le procès verbal de mise à disposition des biens d'éclairage public nécessaires à l'exercice de la compétence maintenance sur les dits territoires.**

### **4.3 Modification des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la Compétence Optionnelle Maintenance de l'Eclairage Public**

Monsieur HUBERT expose que par délibération du 15 janvier 2007, le Bureau Syndical adoptait le guide des conditions d'exercice de la compétence Maintenance de l'Eclairage Public, modifié par le Comité Syndical du 24 novembre 2012 du fait d'évolutions législatives, réglementaires et délibérations intervenues entre temps.

Jusqu'alors, la prise en charge de la fourniture d'électricité pour les besoins de ces installations d'éclairage public était assurée par les communes.

Profitant de la procédure d'appels d'offres dans le cadre de la fin des Tarifs Réglementés de vente aux tarifs « jaunes » et « verts », opportunément étendu aux consommations de l'éclairage public, le SIEGE propose d'assurer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 la prise en charge de la fourniture d'énergie de l'éclairage public pour les communes adhérant à la maintenance sous forme d'avance remboursable.

Cette disposition présente un double avantage :

- Améliorer le contrôle des consommations et des abonnements par le service maintenance.
- Limiter les flux financiers entre les communes et leur fournisseur d'énergie respectifs étant entendue que le remboursement des sommes par les communes au SIEGE se fera sans surcoût.

Il est donc proposé de procéder aux modifications suivantes :

- ajout de la prise en charge par le SIEGE des factures correspondant aux consommations d'électricité,
- reversement par les communes sans surcoût au rythme semestriel (septembre et février N+1),
- prise en charge par le SIEGE du suivi des mises en service et de résiliations,
- proposition d'actions complémentaires (optimisation tarifaire, suivi de consommation).

Après délibération, le Comité Syndical **valide à l'unanimité les modifications proposées du guide des conditions techniques, administratives et financières de la Maintenance de l'Eclairage Public.**

## **V. INSTITUTION**

### **5.1 Constitution de la Commission Consultative Paritaire sur l'Energie**

Monsieur le Président expose que la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 Août 2015 se fixe pour objectif d'améliorer la coordination entre les investissements énergétiques sur les réseaux (électricité, gaz, chaleur) et les politiques publiques des collectivités en charge de l'urbanisme, de l'environnement et de la mobilité durable :

- La planification énergétique est délibérément confiée aux institutions qui lèvent l'impôt notamment les Régions (le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité du Territoire) et les EPCI à fiscalité propre (Plan Climat Air Energie Territorial);
- Les compétences opérationnelles de l'énergie sont délibérément fondées sur l'expérience et la coopération : les syndicats d'énergie qui présentent des compétences techniques en matière de distribution et de maîtrise de l'énergie, de production d'Energies Renouvelables et d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) peuvent contractualiser avec la Région, chef de file en matière énergétique et coopérer avec les EPCI via une Commission Consultative Paritaire de l'Energie (CCPE).

Tant que cette commission n'est pas créée, le SIEGE est dans l'incapacité de poursuivre son projet de déploiement de bornes à recharge électrique et ses actions en faveur de la maîtrise de l'Energie.

Tant que les plans climat air énergie territorial des EPCI n'auront pas été approuvés (au plus tard le 31 décembre 2016 ou le 31 décembre 2018), les EPCI ne pourront pas soutenir, sinon initier des projets d'efficacité énergétique.

Conformément aux dispositions de la loi, cette « commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant ».

Il est proposé de la fixer à 70 membres, soit 35 membres représentant les 35 EPCI présents sur le territoire et 35 délégués du SIEGE. Cette commission se réunira le 9 décembre prochain en vue de :

- coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie,
- mettre en cohérence leurs politiques d'investissement
- faciliter l'échange de données.

Monsieur le Président précise que la composition de cette commission devrait évoluer dès l'an prochain avec la réduction du nombre d'EPCI dans le département, et devrait passer de 70 à une trentaine de personnes. Il est donc proposé la liste suivante, à titre temporaire, composée de l'ensemble des membres du Bureau et 9 membres complémentaires :

<b>BOURDIN Joël</b> , délégué de Valailles	<b>MOLINA Michel</b> , Maire d'Huest
<b>COMPAGNON Françoise</b> , Maire de Bois Arnault	<b>PARIS TOUQUET Micheline</b> , Maire de Le Planquay
<b>CORNET Raymond</b> , Maire de Bémécourt	<b>PONIATOWSKI Ladislas</b> , Président
<b>COUREL François</b> , Maire de St Philbert/Risle	<b>QUETIER Jean</b> , Vice-Président
<b>CRAMER Michel</b> , Maire de Douville/Andelle	<b>ROUSSET Martine</b> , déléguée d'Ezy/Eure
<b>DORGE Christian</b> , Maire de Roman	<b>WALLART Roger</b> , Maire de Tournedos/Seine
<b>DROUILLET Nicole</b> , Maire de St Aubin/Gaillon	<b>COULONG Rosine</b> , Maire de Croth
<b>FLEITH Jacky</b> , Maire de Montaure	<b>MAZURIER Pierre</b> , Maire de Connelles
<b>FORZY Perrine</b> , Vice-Présidente	<b>DUONG Isabelle</b> , Maire de Manneville/Risle
<b>GUENEAU Alain</b> , Maire de Gadencourt	<b>PRESLE Gwendoline</b> , Maire de Bourneville
<b>GUESDON Alain</b> , délégué de Beuzeville	<b>CITHER Michel</b> , Maire de Bueil
<b>HUBERT Xavier</b> , Vice-Président	<b>BOURLIER Serge</b> , Maire de Burey
<b>JEANNE Danielle</b> , Maire d'Aulnay/Iton	<b>VAMPA Marc</b> , Maire de Beaumesnil
<b>JOIN LAMBERT Marie Christine</b> , Maire de Brétigny	<b>MOUQUET Jean Marc</b> , Maire de Beauficel en Lyons
<b>LANDAIS Claude</b> , Maire de Giverny	<b>VIQUESNEL Myrtil</b> , Maire d'Asnières
<b>LORDI Christian</b> , Maire de Port Mort	<b>LENFANT Marie Joëlle</b> , Maire d'Amfreville/Iton
<b>MAQUAIRE Robert</b> , Maire de Rougemontiers	<b>SIBILLE Jean Marie</b> , délégué de L'hosmes
<b>MOGLIA Jean Marc</b> , Maire d'Andé	

A défaut d'autres liste proposée et conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, **la liste exposée constitue les 35 membres désignés par le SIEGE pour siéger à cette Commission.**

### **5.2 Election pour le Pôle Energie Normand**

Monsieur le Président rappelle qu'au cours de sa dernière séance, le Comité Syndical validait la création d'une entente intercommunale entre les 5 syndicats normands de l'Energie, appelée POLE ENERGIE NORMAND. La convention constitutive a officiellement été signée le 2 octobre 2015 à Caen entre les 5 syndicats. Conformément à l'article 3-1 de ladite convention, il convient de désigner 2 membres pour accompagner le Président, membre de droit de cette entente.

Il est donc proposé de retenir les 3 membres pour constituer la Conférence des Présidents, le Président du Syndicat et 2 Vice-Présidents.

Après la procédure de vote, le Comité Syndical **désigne à l'unanimité :**

**Monsieur le Président du SIEGE, Ladislas PONIATOWSKI**

**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du SIEGE, Perrine FORZY**

**3<sup>ème</sup> Vice-Président du SIEGE, Xavier HUBERT**

**comme membres de la Conférence des Présidents du POLE ENERGIE NORMAND.**

## **VI. ADMINISTRATION GENERALE**

### **6.1 Modification et adaptation du tableau des effectifs**

Madame FORZY poursuit en présentant les modifications qui impacteront le tableau des effectifs en 2016 afin de tenir compte des évolutions de carrière des agents du SIEGE :

#### **S'agissant de la filière technique :**

- Ouverture d'1 poste au grade d'ingénieur pour création du poste de chargé de mission Maîtrise de la Demande en Energie ;
- Fermeture de 3 postes au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe suite à l'avancement d'agents de la collectivité après réussite à un examen professionnel ;

- Fermeture d'1 poste au grade de Technicien suite à l'avancement d'un agent après réussite à un examen professionnel.

**S'agissant de la filière administrative :**

- Deux postes au grade d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe devraient être fermés suite à l'avancement d'agents de la collectivité après réussite à un examen professionnel ; il convient de les laisser ouverts afin de procéder au remplacement de deux agents faisant valoir leur droit à retraite début 2016.

Après délibération, le Comité Syndicat **valide à l'unanimité les modifications du tableau des effectifs** telles qu'exposées ci-dessus.

**6.2 Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Monsieur le Président expose que le Comité Syndical est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet, conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 du CGCT telles qu'elles résultent de la Loi NOTRE du 7 août 2015. Ce schéma contient les propositions relatives à la future carte des EPCI à fiscalité propre du département, pouvant passer de 33 à 15, ainsi que des propositions de suppression de syndicats intercommunaux dont l'objet est soit d'ores et déjà limité, soit incidemment mis en cause. L'examen détaillé de ce schéma ne présente aucune conséquence directe pour le SIEGE qui est identifié page 15 du rapport.

S'agissant de l'impact de la réforme sur le fonctionnement opérationnel du syndicat, il convient de rappeler que le Comité avait opéré une première mutation en 2014 en organisant la déclinaison de ses politiques publiques sur le périmètre des EPCI et non des cantons. La réduction du nombre d'EPCI ne devrait pas bouleverser l'architecture retenue sous réserve d'adaptations mineures qui seront présentées à l'assemblée une fois le schéma arrêté.

S'agissant des effets de la réforme sur les perspectives d'évolution du syndicat, il convient de rappeler que la commission consultative paritaire telle qu'adoptée par le comité il y a un instant, devra adapter sa représentation à due concurrence.

Au regard de ce qui précède, le Comité Syndical **exprime à l'unanimité les points suivants :**

- **Prend acte du projet de schéma,**
- **Rappelle que ce schéma, quel que soit sa configuration définitive, renforcera la coopération entre le SIEGE et les EPCI à fiscalité propre, dans le cadre de la Commission Consultative Paritaire prévue par la loi TECV et mise en œuvre par les collectivités locales concernées.**
- **Demande en conséquence que le rapport définitif souligne cette originalité en identifiant le SIEGE comme autorité organisatrice de la distribution publique électrique et gazière et compétente en matière d'efficacité énergétique.**

Un élu souhaite savoir comment seront gérées les communes qui appartiendront à des intercommunalités hors département.

Aucune commune ne sera oubliée. Les communes seront rattachées à l'intercommunalité la plus proche, y compris en cas de fusion d'intercommunalités, le rattachement s'effectuant avec le nouvel EPCI.

**VII. INFORMATIONS DIVERSES**

**7.1 Compte rendu des décisions du Bureau Syndical**

Monsieur le Président présente ensuite les délibérations prises par le Bureau Syndical, par délégation du Comité :

**- Bureau Syndical du 3 Juillet 2015**

- 1/ Programmation complémentaire n°3 2015 : 1 294 100 € pour 14 opérations
- 2/ Modification des conditions techniques et financières des opérations d'éclairage public
- 3/ Convention constitutive du POLE ENERGIE NORMAND
- 4/ Convention avec ERDF pour le raccordement des bornes de recharge électrique
- 5/ AMI IRVE : autorisation de signer la convention de subvention avec l'ADEME

**- Bureau Syndical du 12 Octobre 2015**

- 1/ Présentation du CRAC ERDF/EDF 2014
- 2/ Présentation du CRAC GRDF 2014
- 3/ Programmation complémentaire n°4 : 4 opérations pour 371 000 €
- 4/ Convention d'adhésion au groupement d'achat de postes de transformation
- 5/ Convention SIEGE / REGION HAUTE NORMANDIE pour le financement de la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 6/ Groupement d'achat de gaz naturel pour 2016
- 7/ Vente groupée de certificats d'économie d'énergie

## 7.2 Attribution des marchés

Monsieur QUETIER présente les attributions des marchés réalisés par la Commission d'Appels d'Offres.

<b>Marché Fourniture BORNES à recharge pour Véhicules Electriques</b>	SGA AUTOMATION
<b>MAPA Signalisation verticale et horizontale pour la matérialisation d'aires de stationnement pour véhicules électriques</b>	LA SIGNALISATION ROUTIERE
<b>Accord-Cadre d'achat d'électricité</b>	EDF pour les bâtiments > 36 KVA DIRECT ENERGIE pour l'éclairage public
<b>Accord-Cadre d'achat gaz</b>	ENGIE (GDF)

## 7.3 Communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## 7.4 Renouvellement de la codification ISO 9001 en Novembre 2015

## 7.5 Réunions 2016

- Samedi 28 Mai 2016 Comité Syndical au Cadran à Evreux
- Vendredi 21 Octobre 2016 D.O.B. aux Cinémas GAUMONT à Evreux
- Samedi 26 Novembre 2016 Comité Syndical au Cadran à Evreux

Après épuisement des questions et des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Président clôt la séance en remerciant l'ensemble des délégués présents lors de cette assemblée.

Guichainville, le 7 Décembre 2015

Le Président,



Ladislav PONIATOWSKI